

# Protocole de conformité

## Transmission des fichiers informatiques relatifs au projet de PAG

Conformément à l'article 3 du règlement ministériel du 30 mai 2017 relatif au contenu et à la structure des fichiers informatiques des projets et plans d'aménagement d'une commune. Ce protocole atteste la conformité du dossier informatique PAG (GML\_Ecole Am Sand) soumis par 4urba ([info@4urba.lu](mailto:info@4urba.lu)) le 21.11.2025 concernant la modification de la commune de Administration communale de Niederanven.

Ce protocole devra être joint au dossier lors de la saisine de la commission d'aménagement et de la transmission du dossier au Ministre de l'Intérieur.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
*Ministère de l'Intérieur*

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL  
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN